

La danse en péril (Suite)

Dance at Risk (Part 2)

Document
déposé au Conseil des Arts du Canada
par

Regroupement québécois de la danse
Dance Umbrella of Ontario
et
Canadian Association of Professional Dance Organizations

Septembre 2001

D'hier à aujourd'hui...

En 1972, le Conseil des Arts du Canada créait le Service de la danse reconnaissant ainsi que cette discipline artistique se distinguait clairement à titre d'art de la scène au Canada. Le Service de la danse se voyait confier le mandat d'encourager et de promouvoir toutes les formes de danse professionnelle dans toutes les régions du pays ; de favoriser le développement rationnel et méthodique de cette forme d'art ; de favoriser l'accès du public à la danse.¹

En 1980, ce même secteur déposait le mémoire *Que la danse soit... avec le fédéral comme partenaire (The Art of Partnering Dance, A Federal Pas de Deux)*. Le Conseil des Arts du Canada approuvait alors « en principe une politique de développement de la danse, formulée et présentée par les agents du Service de la danse »² tout en spécifiant que « sa mise en œuvre dépendrait d'un accroissement de ses ressources financières »³ Le Conseil estimait aussi que les objectifs et recommandations formulées dans le mémoire étaient « non seulement raisonnables mais indispensables au développement de la danse au Canada »⁴.

Quelque vingt ans plus tard, en 2001, le Regroupement québécoise de la danse en collaboration étroite avec Dance Umbrella of Ontario, déposait le document *La Danse en péril/Dance at Risk*, accompagnée d'une pétition nationale signée par plus de 650 organismes et individus du milieu de la danse à travers le pays. Ce document visait à sensibiliser le Conseil « à la situation très critique dans laquelle se trouve la discipline de la danse à travers le pays »⁵ et défendait le fait que le Conseil devait reconnaître qu'un rattrapage historique en matière de financement s'imposait car « ce milieu dynamique, en pleine effervescence, est menacé d'implosion par manque de ressources et de moyens »⁶

La danse demeure après trente ans, malgré les efforts du Conseil, le cousin pauvre des arts de la scène. En 1980, le Service de la danse proposait que son budget passe de 4 795M\$ à 9 145M\$ en trois ans pour répondre aux besoins criants du milieu. **Dix-sept ans plus tard, le budget de la danse se chiffrait à 8 994M\$ alors que le milieu avait évolué de façon fulgurante, particulièrement dans le domaine de la danse moderne, et que la réputation de la danse canadienne à l'étranger était des plus enviables.** Conscient de cette disparité, le Conseil accordait une augmentation de 41 % sur trois ans au Secteur de la danse. En 2000, le budget de la danse se chiffrait à 12 679M\$ comparativement à 21 092 M\$ pour la musique et 20 017M\$ pour le théâtre. Quoique appréciable, cet ajustement n'est pas suffisant pour permettre à la discipline de survivre dans les années à venir. Force est de constater qu'à **vingt ans d'intervalle, le mémoire déposé par le Service de la danse (1980) et le document déposé par le milieu de la danse au Canada (2001) soulèvent sensiblement les mêmes problèmes majeurs auxquels des solutions n'ont pu être apportées faute des ressources financières adéquates.**

¹ *Que la danse soit... avec le fédéral comme partenaire*, décembre 1980, Livre 1, page ii

² *Que la danse soit... avec le fédéral comme partenaire*, décembre 1980, Résumé, page 1

³ Idem

⁴ Idem

⁵ *La Danse en péril*, mars 2001, p.2

⁶ Idem, page 3

Une forme artistique unique aux prises avec des problèmes endémiques

Avant d'ébaucher une esquisse des problèmes qui peu à peu étouffent littéralement le milieu de la danse au Canada, permettez-nous de rappeler quelques-uns des traits caractéristiques de cette discipline.

L'un des facteurs qui distinguent le processus de création en danse de tout autre forme d'expression artistique est qu'un chorégraphe ne peut travailler de façon isolée. Le chorégraphe doit disposer non seulement d'une période de temps appréciable pour créer une œuvre, mais il doit aussi disposer d'un espace de travail adéquat (minimalement un studio possédant un plancher adapté à la danse, des miroirs, un bon système de ventilation et un système de son) et, surtout, d'une équipe de danseurs. Il ne faut jamais oublier que l'instrument dont joue le chorégraphe est le corps d'un autre être humain. Donc, soutenir la création en danse implique non seulement soutenir un chorégraphe particulier mais aussi soutenir les lieux de création et les danseurs eux-mêmes.

La danse est une forme d'art nomade, elle voyage beaucoup, elle traverse facilement les frontières puisqu'elle parle un langage universel, celui du corps. La vie de nomade est une vie de survie, elle permet de conserver ensemble la famille de danseurs née d'une œuvre donnée. Mais c'est une vie exigeante, qui offre peu de confort surtout lorsqu'on voyage à peu de frais et que l'on doit souvent présenter un spectacle dans des salles qui ne sont pas toujours adaptées aux exigences de la discipline.

La danse est une forme d'art basée sur le mouvement. Doit-on voir là une corrélation avec son rythme de progression accélérée ? Ainsi, en un laps de temps record, le Canada a vu naître et s'établir de grandes compagnies de ballet qui ont gagné une reconnaissance internationale. En à peine vingt ans, il a assisté à l'explosion de la danse moderne et compte maintenant un nombre impressionnant de chorégraphes reconnus comme chefs de file à l'échelle mondiale. Pour une discipline reconnue par le Conseil des Arts voilà à peine trente ans, le chemin parcouru relève du tour de force d'un pilote de course talentueux derrière le volant d'un véhicule qui manque d'entretien. Les tournants deviennent de plus en plus dangereux...

La matière première de la création en danse : le danseur

En 1980, le Secteur de la danse constatait que le revenu moyen d'un danseur professionnel était de 8 500\$ pour une année de 41 semaines de travail⁷. En 1995, au Québec, « les danseurs demeurent les artistes qui gagnent le moins annuellement, leur revenu total moyen s'établissant à 12 816\$ »⁸ pour une année de 40 semaines. Pourtant, à l'époque au Québec, les danseurs avaient de réelles possibilités d'emploi. La majorité des compagnies générant de l'emploi disposaient d'un budget global de moins de 200 000\$ et consacraient plus de 40% de leur budget au salaire des danseurs. La situation a peu évolué en 2000-2001. **Il n'est donc pas surprenant d'apprendre que les danseurs au Québec ont entrepris de se syndiquer. Cette syndicalisation aura inévitablement des répercussions à court et moyen terme dans**

⁷ *Que la danse soit... avec le fédéral comme partenaire*, décembre 1980, Livre 2, p. 17

⁸ *Étude sur la situation et les besoins financiers des artistes, des travailleurs et des organismes professionnels de la danse, de la musique et du théâtre*, janvier 2000, p.64

l'ensemble du Canada. Elle représentera une augmentation moyenne de 13% des dépenses des compagnies qui, faute de moyens financiers, doivent engager leurs danseurs à titre de pigistes. Or ces compagnies représentent la majorité des compagnies présentement subventionnées par le Conseil.

Un milieu à bout se souffle

En 1980, le Service de la danse soutenait 17 compagnies de danse (7 au fonctionnement et 10 au niveau des projets). Il faisait le constat suivant : « Lorsque le Conseil a commencé à subventionner la danse, cette forme d'art n'avait pas encore atteint sa maturité dans le contexte canadien (...) la danse professionnelle constituait un milieu restreint. La danse a connu un prodigieux essor au cours des années et le Conseil n'a pas suivi. »⁹ Il formulait des recommandations pour permettre au Conseil de suivre le niveau de développement de la discipline et mettre fin à un état avancé de malnutrition qui faisait rage dans le milieu. En voici quelques-unes:

- Que la subvention de base pour une compagnie soutenue à projet soit de 60 000\$.
- Que la subvention de base pour une compagnie soutenue au fonctionnement soit de 250 000\$.
- Qu'en certaines circonstances, des augmentations substantielles soient accordées sur la base de l'excellence artistique et/ou administrative atteinte par un organisme pour lui permettre de passer du niveau de subvention par projet au niveau de soutien au fonctionnement.¹⁰

Où en sommes-nous vingt ans plus tard ? En 2000, le Service de la danse soutient 57 compagnies au fonctionnement. Ces compagnies se partagent 8 363 870\$ sur un budget global de 12 679 000\$.

3 compagnies récoltent 48% du budget (subvention moyenne de 1 000 000\$) ;
6 compagnies ont droit à 18% du budget (subvention moyenne de 250 000\$) ;
48 compagnies se partagent 34% du budget (subvention moyenne de 59 000\$).¹¹

Il est évident que le Conseil s'est efforcé de reconnaître l'évolution du milieu comme en témoigne le nombre de compagnies ayant aujourd'hui droit à des subventions de fonctionnement.

Cependant, certains objectifs sont loin d'être atteints et des constantes négatives se dégagent :

- Une minorité de compagnies (toujours les mêmes) nécessitent la part du lion d'un maigre budget.
- Seules six compagnies ont réussi à se rapprocher du taux de base de subvention identifiée (soit 250 000\$) en 1980, et cela après vingt ans.
- La majorité des compagnies de danse maintenant reconnues au fonctionnement touchent des subventions qui en 1980 étaient recommandées comme subvention minimale pour assurer la réalisation d'un projet de création.

⁹ *Que la danse soit... avec le fédéral comme partenaire*, décembre 1980, Résumé, page 3

¹⁰ *Que la danse soit... avec le fédéral comme partenaire*, décembre 1980, Livre 2, p. 56

¹¹ Liste interrogeable de subventions en danse pour l'année fiscale 2000.

Ces constatations sont d'autant plus alarmantes que la majorité des compagnies reconnues aujourd'hui par le Conseil ont au-delà de quinze ans d'existence et compte plus d'une dizaine de créations à leur actif. En 1980, ces compagnies de troisième catégorie étaient décrites comme « des compagnies ou collectifs en début de parcours, des groupes expérimentaux, des chorégraphes indépendants, des solistes. »¹² En vingt ans, elles ont fait leurs preuves et ont participé à renforcer la renommée de la danse canadienne à travers le monde.

En d'autres mots, le milieu de la danse a fait des miracles avec les moyens dont il dispose. L'une de ses plus remarquables réalisations est d'avoir assuré son développement. En termes de nombre de représentations, de durée de vie des spectacles, d'assistances aux spectacles, tous les facteurs indiquent une croissance. Au Québec, une étude provinciale révèle : « Le public qui assiste à des spectacles de danse contemporaine continue sa lente progression (...) Certaines formes artistiques plus exigeantes, parce qu'elles explorent de nouveaux territoires, semblent exercer davantage d'attrait sur le public que lors des éditions antérieures de l'enquête. En effet, la danse contemporaine, la musique classique et le théâtre de création ont eu, en 1997-1998, l'auditoire le plus étendu des trois années où l'enquête a été réalisée, soit 416 330 spectateurs et spectatrices. »¹³ Selon les données de 1996-1997 de *l'Enquête sur les arts d'interprétation* publiée par Statistique Canada, il y a eu diminution de près de 13 % de l'assistance aux spectacles en arts d'interprétation en 1996-1997, comparativement à 1994-1995, **tandis que, pour la même période, l'assistance à des spectacles de danse a effectivement augmenté de 6 %, ce qui représente environ 1,3 million de spectateurs.**

Mais le magicien est fourbu... Et il semble presque impossible depuis plus de dix ans de passer d'un niveau de subvention à un autre. En danse, le maintien acharné de ce statu quo achemine la discipline vers une mort lente puisque qu'il est très difficile de faire une place aux artistes en émergence. Ces derniers se retrouvent avec des subventions dépassant rarement 15 000\$ pour monter un projet de création.¹⁴

Que dire de plus...

Il serait possible de poursuivre la liste des comparaisons entre 1980 et aujourd'hui mais le but n'est pas d'en faire un relevé exhaustif. Tel que mentionné dans le document *La Danse en péril* déposé au Conseil des Arts du Canada et accompagné de la Pétition nationale en juin 2001, le milieu de la danse réitère que le temps est venu pour un **rattrapage historique en matière de financement**. Il est évident que le Conseil des Arts du Canada n'est pas le seul responsable de cet état de fait. Des pressions sont aussi exercées auprès des Conseils des arts provinciaux et municipaux ainsi qu'auprès de divers ministères de la Culture pour illustrer le bien-fondé de cette revendication.

Mais le Conseil des Arts du Canada demeure un joueur de premier ordre sur l'échiquier de la danse au Canada. Nous demandons au Conseil d'accorder une attention particulière au milieu de

¹² *Simply Dance : Inside Canadian Professional Dance*, décembre 1982, p.51, trad. libre

¹³ *La diffusion des arts de la scène, 1989-1990, 1993-1994 et 1997-1998*, Direction de l'action stratégique, de la recherche et de la statistique, Ministère de la Culture et des Communications, Québec, juin 2000, p. 10

¹⁴ Liste interrogeable de subventions en danse pour l'année fiscale 2000

la danse dans les débats entourant la répartition des nouveaux argents tant attendus. **La mise à niveau des budgets du secteur de la danse devrait figurer dans les priorités du Conseil pour les années à venir.** La danse, comme le théâtre et la musique, est un art de la scène, un art vivant. Comme le théâtre et la musique, la danse requiert un investissement considérable en ressources humaines et matérielles pour qu'un spectacle passe du studio à la scène. Si la danse avait disposé des mêmes moyens que le théâtre et la musique, son impact sur la scène culturelle canadienne et internationale serait décuplé en 2001. **Nous recommandons que le budget alloué à la danse par le Conseil des arts du Canada soit augmenté de 57% dans l'année à venir afin d'assurer un rapport équitable entre les trois formes d'arts de la scène, afin d'assurer que le milieu de la danse puisse enfin jeter les bases d'un développement durable et harmonieux.** Cette augmentation substantielle représente 29% de la première tranche de 25 000 000\$ promise par le gouvernement fédéral.

Nous recommandons aussi que le principe de base de l'attribution des fonds soit la consolidation. Que cette consolidation se traduise autant dans les grands centres que dans les régions plus éloignées. Que cette consolidation soit consacrée à l'amélioration des conditions de pratique des artistes et travailleurs culturels du milieu de la danse. Que cette consolidation permette de renforcer le travail de soutien dont les artistes ont un si urgent besoin.